

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 618

20 mars 2009

SOMMAIRE

Aero Investment S.à r.l.	29663	HBI LuxFinCo S.à r.l.	29622
Albarossa Holding S.A.	29626	HBI Magdeburg S.à r.l.	29618
Almafin S.A.	29628	HBI Nurnberg S.à r.l.	29619
Asopos A.G.	29664	HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l.	29654
Asopos A.G.	29628	Ibis S.A.	29627
Astaldi Finance S.A.	29635	I.C.O.E. International S.A.	29626
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	29664	Intesa Distribution International Services S.A.	29618
Bluebridge International	29644	iprolux S.à r.l.	29637
Boltalux S.A.	29622	La Brasserie S.à r.l.	29633
Bondi Capital S.A.	29663	LU PC V S.à r.l.	29655
Canalmusic S.A.	29621	Menuiserie Goetz	29634
Cargolux Airlines International S.A.	29633	NBK Holding (Luxembourg) S.A.	29620
Catalyst Buyout I S.à r.l.	29625	Ozzel S.A.	29640
Cave Participations S.A.	29641	Pizza Toscana	29644
Compartilux S.A.	29627	Rhune S.A.	29620
Conholdings S.A.	29641	Scame S.A.	29637
Euratlas S.à r.l.	29634	Schi S.A.	29641
European Real Estate Opportunities GP	29625	Société Financière Renaissance S.A.H. ...	29620
Express S.à r.l.	29644	Stallion Management S.A.	29636
Fortezza Investment Management S.A.	29632	STC s.à r.l.	29630
FZ Holding S.A.	29621	St-Lux S.à r.l.	29631
Gilebbas S.A.	29629	Swen S.A.	29619
HBI Berlin S. à r.l.	29622	The Yellow Café s.à r.l.	29633
HBI Braunschweig S.à r.l.	29618	Tyco International Finance S.A.	29649
HBI Bremer Kreuz S.à r.l.	29636	ULM LOISIRS	29629
HBI Cologne S.à r.l.	29619	VDC Gamma Lux	29625
HBI Düsseldorf S.à r.l.	29621	WL Investments S.à r.l.	29647

HBI Magdeburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 118.269.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031281/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00383. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

HBI Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.505.

Le Bilan au 16 Octobre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009031280/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00387. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Intesa Distribution International Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.691.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} avril 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs:

M. Clemente Benelli, né le 28 avril 1948 à Milan (Italie) demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

M. Sergio Bertasi, né le 26 octobre 1958 à Padova (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

M. Marco Bus, né le 23 décembre 1964 à Genes (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg;

M. Paolo Baessato, né le 24 juillet 1951 à Lido Di Venezia (Italie), demeurant professionnellement 10, Piazza Paolo Ferrari I-20121 Milan(Italie);

M. Paolo Molesini, né le 23 juillet 1957 à Feltre (Italie), demeurant professionnellement 1, Piazza Belgioioso, I-20121 Milan (Italie);

M. Antonio Migliorini, né le 17 septembre 1956 à Lodi (Italie), demeurant professionnellement 156, Piazza San Carlo, I-10121 Torino (Italie);

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2008 se tenant en avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTESA DISTRIBUTION INTERNATIONAL SERVICES S.A

Société Anonyme

p.o. Signatures

Référence de publication: 2009030409/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HBI Nurnberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 118.397.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009031282/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00378. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

HBI Cologne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 111.200.

Le Bilan au 16 Octobre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009031279/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00390. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Swen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.375.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 décembre 2008.

Résolutions.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Vincent Thill, employé privé, né le 04 mars 1971 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompei (Italie), demeurant à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Sandrine Durante, employée privée, née le 14 novembre 1972 à Villerupt (France), demeurant à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide

De ne pas réélire ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

D'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SWEN S.A.

Signatures

Un administrateur / un administrateur

Référence de publication: 2009030417/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Société Financière Renaissance S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 16.542.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04/03/2009. Signature.

Référence de publication: 2009031284/604/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08975. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Rhune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.742.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RHUNE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031285/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08703. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

NBK Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 12.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 octobre 2008

L'assemblée ratifie les démissions, datée du 12 septembre 2007, de Monsieur Yacoub Yousuf AL HAMAD, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Nasser Musuaed AL-SAYER, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait

- Monsieur Ibrahim S. DABDOUB, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad Street, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait

- Monsieur Pierre AUBA, demeurant professionnellement à 90 avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris.

- Madame Randa EL SADEK, demeurant à Flat 10, Hyasha Building, Ebn Salam St, Shaab Block 8, Kuwait City, Kuwait.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- MONTBRUN REVISION S.à.r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030454/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

FZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.717.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FZ HOLDING S.A.
Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031286/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00064. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090034903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

HBI Düsseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 111.201.

Le Bilan au 16 Octobre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009031283/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00401. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Canalmusic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 69.882.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société Canal Music S.A., établie et ayant son siège social à 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.882 et qui s'est tenue à Luxembourg en date du 22 octobre 2008.

L'Assemblée décide:

De remplacer Monsieur Marc Pallain par NRJ Group domiciliée 22, rue Boileau F-75016 Paris, administrateur de la société Canal Music S.A. domiciliée 126, rue Cents L-1319 Luxembourg.

De renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009,

De rayer la société Eliolux S.A., domiciliée 24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg, comme commissaire aux comptes,

De nommer la société Premium Advisory Partners S.A., domiciliée 126, rue Cents L-1319 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes pour un mandat de six ans,

La résolution ayant été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour la société
Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l.
Mandataire

Référence de publication: 2009030385/1132/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04407. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HBI LuxFinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 110.491.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009031276/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00377. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

HBI Berlin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 113.925.

Le Bilan au 16 Octobre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031277/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00398. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Boltalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 144.967.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société "VINACO S.A.", société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 16 février 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "BOLTALUX S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à 13 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par la société "VINACO S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Romain THILLENS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2.- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

3.- Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

"HRT Révision S.A.", ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CH.DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2009. Relation: EAC/2009/2099. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009031873/239/138.

(090035897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

European Real Estate Opportunities GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.825.

—
Extrait des résolutions prise par l'associé unique en date du 09 janvier 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Charles MEYER de son poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 3 octobre 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009031513/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.578.

—
Le Bilan au 30/06/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2009.

Jorge Pérez Lozano / Paul van Baarle

Manager / Manager

Référence de publication: 2009031275/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00358. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

VDC Gamma Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 142.004.

—
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 13 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des gérants de catégorie B de la société, à savoir Madame Stéphanie GRISIUS et Monsieur Laurent HEILIGER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2009.
Pour VDC GAMMA LUX
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2009030334/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Albarossa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 105.799.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 16 février 2009

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Maître Olivier RODESCH de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Est nommé administrateur:

Maître Isabelle JURAIN, avocat, née le 30 janvier 1983 à Vénissieux (France), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs actuellement en fonction.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009030536/278/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

I.C.O.E. International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 13.

R.C.S. Luxembourg B 104.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 17 décembre 2008

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre, à seize heures, les actionnaires de la société I.C.O.E INTERNATIONAL S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Président du conseil venant à échéance cette année, Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Joseph Bronckart, demeurant à F-83490 Le Muy, 91, Chemin des Léonards,
- Madame Dominique Lesgardeur, demeurant à F-83490 Le Muy, 91, Chemin des Léonards

Les actionnaires constatent le décès de l'administrateur, Madame Marcelle Malherbe et décident de nommer administrateur:

- Madame Aline Bronckart, née à Liège le 11.01.1992 et demeurant à F-83490 Le Muy, 91, Chemin des Léonards.

Est réélu administrateur-délégué et Président du conseil:

- Monsieur Joseph Bronckart, demeurant à F-83490 Le Muy, 91, Chemin des Léonards,

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué et du Président du conseil viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014,

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l., elle-même anciennement Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours venu à échéance en 2008.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Troine-Route, le 17.12.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009030427/9323/35.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Compartilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.626.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 11 décembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats de président du conseil d'administration et d'administrateur.

2. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 19/02/2009.

pour extrait sincère et conforme

pour COMPARTILUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030372/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Ibis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.717.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 février 2009

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société:

* Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2009.

Certifié sincère et conforme

IBIS S.A.

F. DUMONT / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009030339/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Almafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.749.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 4 février 2009

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Madame Corinne BITTERLICH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L- 1882).

Certifié sincère et conforme

ALMAFIN S.A.

O. OUDIN / C. BITTERLICH

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009030342/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Asopos A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 40.438.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen
Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 23. Januar 2009 um 14.00 Uhr*

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Herrn Willem Hendrik MACLEANEN, geboren am 27.12.1961 in Haaften (NL), geändert hat in L-5401 Ahn, 5, route du Vin und dass sich der Wohnsitz von Herrn Govert Willem MACLEANEN, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), geändert hat in L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Herr Willem Hendrik MACLEANEN, geboren am 27.12.1961 in Haaften (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin, legt am heutigen Tag seine Mandate als Verwaltungsratsmitglied und als Delegierter des Verwaltungsrates nieder.

Er wird ersetzt durch Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), wohnhaft in D-54308 Langsur, Römerstraße, 1. Ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied endet bei der Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Gemäß Artikel 11 der Statuten und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 erlaubt die Generalversammlung dem Verwaltungsrat seine Befugnisse zur täglichen und technischen Geschäftsführung an Frau Silke KOSTER, geboren am 29.03.1981 in Trier (D), wohnhaft in D-54308 Langsur, Römerstraße, 1, zu übertragen. Sie kann als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt werden und die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung
Der Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2009030402/832/27.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090033636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Gilebbas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.090.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 décembre 2008.

Résolutions.

Les mandats de deux administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Salvatore Desiderio, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GILEBBAS S.A.

Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009030442/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

ULM LOISIRS, Société Civile.

Siège social: L-8041 Strassen, 118, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg E 2.708.

Cession de parts et assemblée extraordinaire

Entre les soussignés:

FEIEREISEN Claude, 71, rue Ermesinde L-1469 LUXEMBOURG

ci-après dénommé «le cédant» et

TEIXEIRA Albino, 3, rue des Tulipes F-57970 ILLANGE

ci-après dénommé «le cessionnaire»

Il a été convenu ce qui suit:

1) Le cédant déclare céder par les présentes toutes ses parts, c'est-à-dire 12 parts, de la Société Civile ULM LOISIRS avec siège social à Strassen, au cessionnaire qui accepte de la façon suivante la nouvelle répartition de parts:

M. HENRIQUES João: 12 (douze) parts;

M. TEIXEIRA Albino: 12 (douze) parts.

2) Cette cession est consentie et acceptée pour et moyennant le prix de 583,33 Euros par part soit moyennant le prix global de 7.000,- Euros au cédant, qui reconnaît avoir reçu, dont quittance. Le cessionnaire a la propriété et la jouissance des titres lui cédés à compter de ce jour.

3) Le cessionnaire déclare avoir pris connaissance des statuts de la Société Civile ULM LOISIRS et parfaitement connaître la situation financière de ladite société.

4) Ensuite les associés, réunis en assemblée générale, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes;

Première résolution.

Suite à la cession de parts, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille quatre cent Euros (2.400,- Euros) représenté par 24 parts d'intérêts de cent Euros (100,- Euros) chacune.

Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

M. HENRIQUES João	12 (douze) parts
M. TEIXEIRA Albino	12 (douze) parts

Deuxième résolution.

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) M. HENRIQUES João, prénommé
- b) M. TEIXEIRA Albino, prénommé

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, conformément à l'art. 13 des statuts.

M. FEIEREISEN Claude a démissionné de ses fonctions de gérant.

Dont acte, fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 20 février 2009

Bon pour acquit

FEIEREISEN Claude / TEIXEIRA Albino / HENRIQUES João
71, rue Ermesinde / 3, rue des Tulipes / 118, rue des Romains
L-1469 Luxembourg / F-57970 Illange / L-8041 Strassen

Le cédant / Le cessionnaire / Contresignataire

Référence de publication: 2009030519/4738/46.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00337. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

STC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.987.

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.

2.- Monsieur Yves FEDERSPIEL, employé privé, demeurant à L-8214 Bridel, 19, rue des Carrefours.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée STC S.à r.l., avec siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.987 (NIN 2006 2407 701).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1129 du 10 juin 2006.

Le capital social s'élève à douze mille six cents Euros (€ 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Que suite à une convention de cession de parts sociales du 6 février 2009, laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Josua WUTZ, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
--	----

2.- Monsieur Yves FEDERSPIEL, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
---	----

Total: cent vingt-six parts sociales	126
--	-----

Ladite convention de cession de parts sociales a été acceptée par les gérants de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent également accepter ladite convention de cession de parts sociales.

Ensuite les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Suite à la prédite convention de cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks, soixante-trois parts sociales	63
2.- Monsieur Yves FEDERSPIEL, employé privé, demeurant à L-8214 Bridel, 19, rue des Carrefours, soixante-trois parts sociales	63
Total: cent vingt-six parts sociales	126

DONT ACTE, fait et passé à Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WUTZ, Y. FEDERSPIEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2009. Relation: ECH/2009/221. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 02 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009031569/201/49.

(090035008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

St-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 98.643.

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.
- 2.- Monsieur Yves FEDERSPIEL, employé privé, demeurant à L-8214 Bridel, 19, rue des Carrefours.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ST-LUX S.à r.l., avec siège social à L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.643 (NIN 2004 2400 514).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 227 du 25 février 2004.

Le capital social s'élève à douze mille six cents Euros (€ 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Que suite à une convention de cession de parts sociales du 6 février 2009, laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Josua WUTZ, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
2.- Monsieur Yves FEDERSPIEL, prénommé, soixante-trois parts sociales	63
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Ladite convention de cession de parts sociales a été acceptée par les gérants de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Les associés de leur côté, déclarent également accepter ladite convention de cession de parts sociales.

Ensuite les associés ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Suite à la prédite convention de cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 12.600,-), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Josua WUTZ, technicien en bâtiment, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks, soixante-trois parts sociales	63
2.- Monsieur Yves FEDERSPIEL, employé privé, demeurant à L-8214 Bridel, 19, rue des Carrefours, soixante-trois parts sociales	63
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer Monsieur Sidney SCHAMBURGER en tant que gérant administratif.

Les mandats des autres gérants sont confirmés.

DONT ACTE, fait et passé à Bridel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WUTZ, Y. FEDERSPIEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 février 2009. Relation: ECH/2009/222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 02 mars 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009031570/201/52.

(090035003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Fortezza Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.346.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 7 janvier 2009

En date du 7 janvier 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

avec effet immédiat,

- d'accepter la démission de

* Monsieur Bret Richard BOLIN, administrateur de classe A

* Karian S.à.r.l., administrateur de classe B

* Domels S.à.r.l., administrateur de classe B

* Enilec S.à.r.l., administrateur de classe B

avec effet immédiat,

- de nommer:

* Madame Deane S. PRICE, née le 28 décembre 1963 à Alabama, Etats-Unis, ayant comme adresse professionnelle 3301, Windy Ridge Parkway, 30339 Atlanta, Georgia, Etats-Unis, en tant qu'administrateur de classe A de la Société,

* Monsieur Flavio MARZONA, né le 9 août 1971 à Luxembourg, Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B de la Société

* Monsieur Dimitri HOLDERBACH, né le 29 octobre 1974 à Woippy, France, ayant comme adresse professionnelle 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B de la Société

avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

Madame Deane S. PRICE

Monsieur Robert SMITH

Monsieur Flavio MARZONA

Monsieur Dimitri HOLDERBACH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Fortezza Investment Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009030269/250/37.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Niederanven, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de modifier l'adresse du délégué à la gestion journalière, Monsieur Robert Arie Driesse Van De Weg, comme suit:

Robert Arie Driesse Van De Weg

18 Chaussée St Martin

L-6989 Hostert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour extrait conforme

Christophe DIERET

Un mandataire

Référence de publication: 2009030450/1915/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

La Brasserie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. The Yellow Café s.à.r.l.).

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 15, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.245.

L'an deux mille neuf, le treize février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Patrick FEKETE, indépendant, demeurant à L-9639 Boulaide, 2, Cité An Elber, né le 10 juin 1974 à Esch/Alzette (matr: 1974 06 10 115),

ici représenté par Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privée établie à Boulaide le 5 février 2009, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui,

lequel comparant seul associé de la société à responsabilité limitée "THE YELLOW CAFE s.à.r.l.", avec siège social à L-9164 Bourscheid, 7, Buurschtermillen (matr: 2001 24 07 557),

constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 18 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 55522 en date du 13 décembre 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B102.245,

le comparant représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

a) L'assemblée décide de changer le nom de la société; par conséquent l'article 1^{er} aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LA BRASSERIE S.A.R.L.", qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et par les présents statuts.

b) Le siège de la société est transféré de Bourscheid à Ettelbruck; en conséquence l'article deux des statuts est changé comme suit:

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Ettelbruck, il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

L'adresse de la société est établie à L-9047 Ettelbruck, 15, rue Prince Henri.

c) L'objet de la société est changé et par conséquent l'article 3 des statuts est changé comme suit:

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques. Elle peut faire toutes opérations qui, directement ou indirectement, en tout ou en partie, peuvent se rattacher à l'objet social ci-dessus désigné.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, d'association, de fusion, de prise de participation ou d'intervention financière, dans toute société ou entreprise existante ou à créer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser celui de la société.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

d) L'assemblée générale décide de nommer comme gérant technique Madame Carole MULLER, née le 28 mai 1978 à Luxembourg (matr: 1978 05 28 144), demeurant à Vianden, 7, rue Moenchkelterhaus, et ceci pour une durée indéterminée,

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FIEGER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009. DIE/2009/1755. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME

Ettelbruck, le 25 février 2009.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2009030710/4917/62.

(090034432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**Euratlas S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Menuiserie Goetz).**

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.034.

L'an deux mille neuf,

Le 8 janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit français "SOCIETE SOVAPAR SARL", ayant son siège social à F-57155 Marly, 29, Clos des Lilas, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz (France) sous le numéro 487 760 407,

représentée par Maître Yusuf MEYNIUGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 décembre 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "SOCIETE SOVAPAR SARL", prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée "MENUISERIE GOETZ", ayant son siège social à L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1559 du 25 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 139.034, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

2. L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en "EURATLAS S.à r.l.", et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "EURATLAS S.à r.l.", société à responsabilité limitée."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Meynioglu, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2009. LAC / 2009 / 935. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009030706/227/36.

(090034632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Astaldi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.766.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Carole FARINE-SEDDIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ASTALDI SpA, ayant son siège social à Via Bona Giulio Vincenzo, 65 CAP00156-Rome (Italie);

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ASTALDI FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.766, a été constituée suivant acte reçu le 10 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 739 du 15 mai 2002.

II.- Le capital social de la société ASTALDI FINANCE S.A. est de Eur 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions ayant chacune une valeur nominale de Eur 100,- (cent Euros), entièrement libérées;

III.- Que le mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions de la société ASTALDI FINANCE S.A., ci-dessus désignée, qui en sa qualité d'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet rétroactif au 31 décembre 2008;

IV.- Que le mandant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société, et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la société;

V.- Que le mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même société, déclare en outre que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif de la société, que le passif

connu de la société a été réglé ou approvisionné, prenant à sa charge tout passif ou tout engagement financier, connu ou inconnu de la société pouvant éventuellement encore exister à charge de cette dernière. Partant de cela, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

VI.- Que par conséquent tous les administrateurs et le commissaire aux comptes actuels de la société dissoute, sont, par la présente, déchargés de leurs fonctions;

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse de domiciliation de la société, indiquée ci-après:

Société Européenne de Banque S.A.
19-21 boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. FARINE-SEDDIO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1335. Reçu soixante quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009031854/211/53.

(090035642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 février 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Michel MATHIEU, directeur de sociétés, demeurant au 16, rue du Docteur Bernheim, F- 54000 Nancy, Président;

- Madame Anne LHOTE, directeur administratif et financier, demeurant au 443, rue de Fontenelle, F- 54710 Ludres;

- Monsieur Pascal LIBERT, pharmacien, demeurant Cour Leopold, F- 54000 Nancy.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009030458/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

HBI Bremer Kreuz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.268.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031278/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00393. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Scame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 janvier 2009

Résolutions.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg, administrateur et président;

M. Mario Caffi, avocat, né le 28 mars 1939 à Bergamo (Italie), demeurant Via Verdi 4, I-24121 Bergamo (Italie), administrateur;

M. Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009030449/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

iprolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division.

R.C.S. Luxembourg B 144.938.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Klaus Dieter Josef SCHÖMER, Diplom-Ingenieur, geboren in Hermeskeil (Deutschland), am 20. Juli 1965, wohnhaft in D-54424 Thalfang, Schillerstraße 4.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersuchte die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparsent und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter begreifen und dann auch wieder durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand wieder zur Einmanngesellschaft werden.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist die Entwicklung und der Vertrieb von informationstechnischen und elektronischen Systemen und Systemkomponenten.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliärer und immobiliärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet iprolux S.à r.l.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), eingeteilt in zwei hundert fünfzig (250) Anteile zu je FÜNFZIG EURO (€ 50,-), welche integral durch Herrn Klaus Dieter Josef SCHÖMER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54424 Thalfang, Schillerstraße 4, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse, die die Gesellschafter aufgrund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen, oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen, oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteilheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandats fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend ein hundert Euro (€ 1.100,-).

29640

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Klaus Dieter Josef SCHÖMER, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54424 Thalfang, Schillerstraße 4.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87^e Division.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. D. J. SCHÖMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 février 2009. Relation: ECH/2009/216. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. Februar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009031379/201/146.

(090035070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Ozzel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.039.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18/12/2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Antonio MATTIELLO, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 19/12/2006

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008

Le mandat de deux des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Antonio MATTIELLO, administrateur de sociétés, né le 15.10.1946 à Monte di Procida (Italie), demeurant à CH - 1205 Genève, 8, boulevard des Philosophes en Suisse, président;

Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29.10.1976 à Pompei (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur,

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31.12.2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009030419/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Cave Participations S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.241.

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Cave Participations S.A., avec siège social à L-8211 Marner, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.241, constituée suivant acte notarié, en date du 5 février 2004, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 396 en date du 14 avril 2004. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil C, numéro 2765 du 30 novembre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Danielle KIRSCH, comptable, avec adresse professionnelle à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Transfert du siège social à L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.
- 2) Modification afférente de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Mamer à L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Cave Participations S.A..

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Bascharage."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. KIRSCH, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6476. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031847/242/46.

(090036090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Conholdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Schi S.A.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 109.347.

L'an deux mille huit,

Le onze mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SCHI S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1175 du 9 novembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 109.347.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael DA SILVA CARNEIRO, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Romain LUTGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société et modification subséquente de l'article premier des statuts;
2. Changement d'adresse du siège social de la société;
3. Modification de l'objet social de la société qui sera celui d'une société de gestion de patrimoine familial, et modification subséquente de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, accorder des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi".

4. Modification de l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Vis-à-vis des tiers, la société est, en toutes circonstances, représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par chaque délégué du conseil agissant seul, avec sa signature unique."

5. Démission de deux des administrateurs actuellement en fonction, à savoir Monsieur Jonathan BEGGIATO et Monsieur Jean-Marc ASSA; décharge à accorder aux administrateurs démissionnaires;

6. Nomination de nouveaux administrateurs; détermination de la durée du mandat des administrateurs nouvellement nommés;

7. Autorisation au conseil d'administration de nommer Monsieur Scott Joseph CONNELL en qualité d'administrateur-délégué de la société;

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "CONHOLDINGS S.A.", et dès lors, de modifier l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "CONHOLDINGS S.A.""

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à Luxembourg, à l'adresse suivante: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et, dès lors, l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4**. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, accorder des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi".

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10**. Vis-à-vis des tiers, la société est, en toutes circonstances, représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par chaque délégué du conseil agissant seul, avec sa signature unique."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions avec effet immédiat des administrateurs et administrateur-délégué actuellement en fonction à savoir Monsieur Jonathan BEGGIATO et Monsieur Jean-Marc ASSA, et l'assemblée décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- a) Maître Romain LUTGEN, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 26 juillet 1947, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris,
- b) Monsieur Scott Joseph CONNELL, consultant, né à Newcastle (Australie), le 15 décembre 1972, demeurant à TH-10230 Bangkok, 100/38 Amonpun 9 Soi Sena Nikhom 1, Phahonyothin Road, Lad Phrao.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille treize.

Le mandat de "EXCELIANCE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 83.412, est pour autant que besoin confirmé jusqu'à son terme initialement prévu, à savoir l'assemblée générale annuelle de deux mille treize.

Septième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué, Monsieur Scott Joseph CONNELL, prénommé.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Beggiato, M. Da Silva, R. Lutgen, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2008. LAC/2008/10760. Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009030708/227/111.

(090034653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

**Pizza Toscana, Société à responsabilité limitée,
(anc. Express S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 29, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.021.

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Rajko Bujak, indépendant, demeurant à L-2732 Luxembourg, 48, rue Wilson, né à Dvor/Visoko (Bosnie-Herzégovine) le 9 septembre 1967.

2) Monsieur Mirko VUKSANOVIC, gérant, demeurant à L-1941 Luxembourg, 211, route de Longwy, né à Belgrade, le 13 octobre 1961,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seules associés de la société à responsabilité limitée établie à Esch-sur-Alzette sous la dénomination de EXPRESS S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128021, (ci-après "la Société"), constituée suivant acte notarié en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1397 du 9 juillet 2007.

II. Les associés ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société en PIZZA TOSCANA.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article deux des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "PIZZA TOSCANA", société à responsabilité limitée."

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. BUJAK M. VUKSANOVIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6480. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031867/242/34.

(090036097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Bluebridge International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 144.952.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Mr Philippe Sünnen, employé privé, demeurant à B-1180 Bruxelles, 68, rue Dodonnée,

2.- Mr Pierre Huppert, employé privé, demeurant à B-1430 Rebecq, 3, Chemin bois de Rebecq,

tous deux ici représentés par Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 28 janvier 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de créer, gérer, développer et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets, de participer au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets de toute origine les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à n'importe quelle société et refinancer ces prêts entre autre, mais pas exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés, d'entreprises ou des prêts bancaires.

La Société peut emprunter de la manière de son choix et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

L'objet de la Société est aussi de développer et gérer tous immeubles acquis au Luxembourg ou à l'étranger. La société peut en particulier acquérir par voie de souscription, vente ou par option d'achat ou par tout autre moyen, des immobilisations et stocks de toute sorte et de les réaliser par vente, transfert, échange ou autrement.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière et prendre toutes les mesures possibles pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société à responsabilité limitée prend la dénomination de "BLUEBRIDGE INTERNATIONAL".

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre les associés. Les parts sont uniquement transmissibles aux non associés avec le consentement préalable des associés qui représentent au moins les trois quarts du capital. Dans le même cas, les parts pourront être transmises pour cause de décès aux non associés uniquement avec l'approbation préalable des détenteurs des parts représentant trois quart des droits des survivants.

Dans le cas de transfert en accord avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur des parts est basée sur les trois derniers bilans de la société, et si la société a moins de trois exercices sociaux, le prix est déterminé sur la base du bilan de l'année écoulée ou sur les deux derniers.

Art. 8. La Société peut racheter ses propres actions au moyen de ses réserves libres conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III. - Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 10. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

L'excédent est distribué aux associés. Cependant, l'assemblée des associés peut décider, à la majorité des votes déterminée par les lois en vigueur, que le bénéfice, après affectation en réserve, peut être reporté à nouveau ou transféré en réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 14. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif après déduction du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les personnes comparaisant ont souscrit le nombre de parts et payé en espèces comme suit:

1) Mr Philippe Sünnen	625
2) Mr Pierre Huppert	<u>625</u>
Total	1.250

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouvent dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui s'en est expressément porté témoin.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, ont été estimés à 1.000,- EUR

Résolutions

Et immédiatement après la constitution de la Société, les associés représentant l'intégralité du capital ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Philippe Sünnen, préqualifié,
 - Monsieur Pierre Huppert, préqualifié.

La Société est valablement engagée par la signature d'un des gérants.

L'adresse du siège de la Société est fixée au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald,

DONT ACTE.

Et après lecture faite et interprétation donnée au madataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: L. SUNNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2009. Relation: LAC/2009/4045. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009031334/206/121.

(090035313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

WL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.467.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the eighteenth of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Wieslaw LITEWSKI, private investor, born on May 3, 1947 in Warsaw, Poland, residing professionally in PL-00-777 Warsaw, Poland, Padewska Street 14/1,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through his proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "WL INVESTMENTS S.à r.l.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 93467, was incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, prenamed, on April 17, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 629 of June 10, 2003.

II.- That the corporate capital of the private limited company "WL INVESTMENTS S.à r.l.", prenamed, presently amounts to twenty-eight thousand United States dollars (USD 28,000.-), represented by two hundred and eighty (280) sharequotas with a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) each.

III.- That the appearing party is the sole shareholder of the prenamed private limited company "WL INVESTMENTS S.à r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "WL INVESTMENTS S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that he has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "WL INVESTMENTS S.à r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent manager of the dissolved company for the performance of his assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

The share capital is valued at 21,934.98 EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Wieslaw LITEWSKI, investisseur privé, né le 3 mai 1947 à Varsovie, Pologne, domicilié professionnellement à PL-00-777 Varsovie, Pologne, Padewska Street 14/1,

représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations;

I.- Que la société à responsabilité limitée "WL INVESTMENTS S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93 467, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, le 17 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 629 du 10 juin 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "WL INVESTMENTS S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à vingt-huit mille dollars des USA (USD 28.000,-), représenté par deux cent quatre-vingts (280) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des USA (USD 100,-) chacune.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la prédite société à responsabilité limitée "WL INVESTMENTS S.à r.l.".

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "WL INVESTMENTS S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "WL INVESTMENTS S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Le capital social est évalué à 21.934,98 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2009. Relation GRE/2009/774. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031574/231/99.

(090035183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Tyco International Finance S.A. (the Meeting), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 29, avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.550 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law 20th December, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 378 of 15 March 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 11th August, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 2360 of 26th September, 2008.

The Meeting is chaired by Ms Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

Proxy from the non-voting shareholder represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Proxy from the voting shareholder (the Shareholder) represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Pursuant to articles 16.3 of the Articles, the non voting shareholder states that he has been duly informed of the agenda of the Meeting, and waives the convening notice.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that all the 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 994,485 (nine hundred and ninety-four thousand and four hundred and eighty-five) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, each of these shares having a par value of USD 0.05 (five United States Cents), representing all of the share capital of the Company entitled to vote, are represented at the Meeting, with the remainder of the shares of the Company not being entitled to vote as a result of those shares being held by the Company as treasury shares. The Meeting is duly constituted and may validly debate and take resolutions on the items of the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Reduce the nominal share capital by an amount of USD 55,000 (fifty-five thousand United States Dollars) from its current amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) represented by 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares, each of these shares having a par value of USD 0.05 (five United States Cents), to an amount of USD 445,000 (four hundred and forty-five thousand United States Dollars), by way of the cancellation of the 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares held by the Company as treasury shares and each such share having a par value of USD 0.05 (five United States Cents), together with the reduction by an amount of USD 2,716,235,870 (two billion seven hundred and sixteen million two hundred and thirty-five thousand eight hundred and seventy United States Dollars) of the pertinent share premium;

3. Subsequent amendment to article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the change set out under item 2. above; and

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any director of the Company, Mr Marc Feider, Ms Laetitia Vauchez, Ms Stéphanie Denizot-Laines and Ms Saadia Balhs from Allen & Overy Luxembourg, to proceed, each under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the class B shares in the share register of the Company as per items 2. and 3. above.

III. the Shareholder passes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company which is entitled to vote being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Shareholder resolves to reduce the nominal share capital by an amount of USD 55,000 (fifty-five thousand United States Dollars) in order to reduce the nominal share capital from its current amount of USD 500,000 (five hundred thousand United States Dollars) represented by 100,000 (one hundred thousand) class A shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class C shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class D shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class E shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class F shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class G shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class H shares, 1,100,000 (one million one hundred thousand) class I shares and 1,100,000 (one million one hundred thousand) class J shares of the Company, each of these shares having a par value of USD 0.05 (five United States Cents), to an amount of USD 445,000 (four hundred and forty-five thousand United States Dollars), by way of the cancellation of the 1,100,000 (one million one hundred thousand) class B shares representing the entire class B of Added Shares held by the Company as treasury shares and each such share having a par value of USD 0.05 (five United States Cents).

As a consequence of the cancellation of all class B shares of the Company, the Shareholder resolves to reduce the nominal share capital by an amount of USD 55,000 (fifty-five thousand United States Dollars) and reduce the pertinent share premium for such treasury shares held by the Company by an amount of USD 2,716,235,870 (two billion seven hundred and sixteen million two hundred and thirty-five thousand eight hundred and seventy United States Dollars).

Third resolution

The Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

5.1. "The subscribed capital of the Company is fixed at USD 445,000.- (four hundred and forty-five thousand United States Dollars) represented by 8,900,000 (eight million nine hundred thousand) ordinary shares with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each (the Shares). The Shares are divided into 100,000 (one hundred thousand) Class A shares (the Base Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class C shares (the Class C Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class D shares (the Class D Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class E shares (the Class E Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class F shares (the Class F Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class G shares (the Class G Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class H shares (the Class H Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each, 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class I shares (the Class I Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each and 1,100,000 (one million one hundred thousand) Class J shares (the Class J Shares), (the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, the Added Shares) with a par value of USD 0.05 (five United States Cents) each."

5.2. The Shares represent in aggregate 100% of the net book value of the Company (the NBV).

5.2.1 At the incorporation of the Company, the Base Value of one Base Share was equal to .01% of NBV at that time (or .001 x NBV at that time), a dollar amount which shall be recorded in the Company's annual account. On the date of issue of the Shares (the Issue Date), the aggregate nominal value of the Base Shares was USD 500.- and the aggregate Base Value of the Base Shares was 1% of NBV.

5.2.2. At the incorporation of the Company, the Base Value of one Added Share was equal to .01% of NBV at that time (or .001 x NBV at that time), a dollar amount which shall be recorded in the Company's annual account. On the Issue Date, the aggregate nominal value of the Added Shares was USD 49,500 and the aggregate Base Value of the Added Shares was 99% of NBV.

5.3. The Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects and be identical in all respects, have equal voting, dividend and liquidation rights, subject to any contrary provisions set out in the Articles.

5.4. The following terms and conditions shall apply to the Shares:

5.4.1. Dividends

5.4.1.1. Each Base Share entitles its owner to a portion in the profits, if any, of the Company in the following proportion at the time of the dividend declaration: (Base Value of Base Share) divided by (sum of Base Values for all remaining outstanding Base Shares and Added Shares).

Each Added Share entitles its owner to a portion in the profits, if any, of the Company in the following proportion at the time of the dividend declaration: (Base Value of Added Share) divided by (sum of Base Value for all remaining outstanding Base Shares and Added Shares).

5.4.1.2. Dividends may be paid in cash with in kind assets or with non-cash assets.

5.4.2. Liquidation and partial liquidation

5.4.2.1. Upon a liquidation of the Company, holders of all the then outstanding Share classes will rank *pari passu* amongst each others with respect to the liquidation proceeds, if any.

5.4.2.2. Upon a partial liquidation of the Company only those partial liquidation proceeds applicable to the Shares being the object of the partial liquidation will be paid to their holders.

5.4.2.3. Upon a liquidation or a partial liquidation of the Company the respective values of the Base Shares and the Added Shares will be determined in accordance with the principles set out in articles 5.2 and 5.4.1 of the Articles.

5.4.3. Right of First Refusal

The Company shall have the right of first refusal on any transfer by any holder of its Shares.

5.4.4. Preferential Subscription Rights

The holders of Shares shall dispose of a preferential subscription right in respect of shares of the same class as the Shares held by them.

The issuance of any additional Shares shall be resolved upon in a general meeting of shareholders whereby at least one half of the share capital will have to be present or represented and two-thirds of affirmative votes will have to be expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

5.5. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital decrease with power and authority to any director of the Company, Mr Marc Feider, Ms Laetitia Vauchez and Ms Denizot-Laines and Ms Saadia Balhs of Allen & Overy Luxembourg to proceed under his/her sole signature in the name and on behalf of the Company to the registration of the cancellation in its entirety of the class B of Added Shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Tyco International Finance S.A. (l'Assemblée), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.550 (la Société). La Société a été constituée sous le droit luxembourgeois le 20 décembre 2006 par acte du notaire instrumentaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 378 en date du 15 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par plusieurs actes et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire le 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2360 en date du 26 septembre 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mademoiselle Laetitia Vauchez, avocat, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire détenant des actions sans droit de vote représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire détenant des actions avec droit de vote (l'Actionnaire) représenté à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera elle aussi annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Selon les termes de l'article 16.3 des Statuts, l'actionnaire non votant déclare qu'il a bien été informé de l'ordre du jour de l'Assemblée et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. il résulte de la liste de présence que toutes les 100.000 (cent mille) actions de class A, 994.485 (neuf cent quatre-vingt quatorze mille quatre cent quatre-vingt cinq) actions de class C, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class E, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class F, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class G, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class H, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class I, 1.100.000 (un million cent mille) actions de class J, chacune de ses actions ayant une valeur nominale cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5), représentant la totalité du capital social de la Société ayant le droit de vote, sont représentées à la présente Assemblée, ensemble avec les actions restantes sans droit de vote, car détenues par la Société elle-même en tant qu'actions propres. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les tous points figurant à l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social nominal de la Société d'un montant de 55.000 USD (cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis) de son montant actuel de USD 500.000 (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 100.000 (cent mille) Actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe J, chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis), à un montant de 445.000 USD (quatre cent quarante-cinq mille Dollars des Etats-Unis) par l'annulation des 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B, chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis), détenues comme actions de trésorerie par la Société, ensemble avec la réduction de la réserve pour les actions propres d'un montant de 2.716.235.870 USD (deux milliards sept cent seize millions deux cent trente-cinq mille huit cent soixante dix Dollars des Etats-Unis);

3. Modification de l'article 5 des statuts e la Société afin de refléter le changement mentionné dans le point 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter la réduction du capital social avec pouvoir et autorité à tout administrateur ainsi qu'à M. Marc Feider, Mlle Laetitia Vauchez, Mme Stéphanie Denizot-Laines et Mme Saadia Balhs d'Allen & Overy Luxembourg de procéder, chacun avec signature unique, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des actions de classe B dans le registre des actions de la Société; et

III. l'Actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social ayant le droit de vote étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 55.000 USD (cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de USD 500.000 (cinq cent mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 100.000 (cent mille) Actions de Classe A, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe B, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe C, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe D, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe E, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe F, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe G, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe H, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe I et 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe J, chacune ayant une valeur nominale

de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis), à un montant de 445.000 USD (quatre cent quarante-cinq mille Dollars des Etats-Unis), par l'annulation des 1.100.000 (un million cent mille) actions de Classe B représentant la totalité des actions de classe B des Actions Supplémentaires, chacune ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis), détenues comme actions de trésorerie par la Société.

En conséquence de l'annulation de toutes les actions de Classe B de la Société, l'Actionnaire décide de réduire le capital social d'un montant de 55.000 USD (cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis) et de réduire la réserve inhérente pour les actions propres de trésorerie détenues par la Société d'un montant de 2.716.235.870 USD (deux milliards sept cent seize millions deux cent trente-cinq mille huit cent soixante dix Dollars des Etats-Unis).

Troisième résolution

L'Actionnaire décide de modifier l'article 5 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 445.000,- (quatre cent quarante-cinq mille Dollars des Etats-Unis), représenté par 8.900.000 (huit millions neuf cent mille) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune (les Actions). Les Actions sont divisées en 100.000 (cent mille) Actions de Classe A (les Actions de Base) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe C (les Actions de Classe C) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe D (les Actions de Classe D) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe E (les Actions de Classe E) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe F (les Actions de Classe F) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe G (les Actions de Classe G) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe H (les Actions de Classe H) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune, 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe I (les Actions de Classe I) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune et 1.100.000 (un million cent mille) Actions de Classe J (les Actions de Classe J), (les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J sont désignées collectivement les Actions Supplémentaires) d'une valeur nominale de USD 0,05 (cinq Cents des Etats-Unis) chacune."

5.2. Les Actions représentent au total 100% de la valeur nette comptable de la Société (la VNC).

5.2.1. A la date de la constitution de la Société, la Valeur de Base d'une Action de Base était égale à 0,01% de la VNC (ou $0,001 \times$ VNC), montant en dollars qui sera enregistré dans les comptes annuels de la Société. A la date d'émission des Actions (la Date d'Emission), la valeur nominale totale et la Valeur de Base des Actions de Base était de 500,- USD, et 1% de la VNC.

5.2.2. A la date de la constitution de la Société, la valeur de Base d'une Action Ajoutée était égale à 0,01% de la VNC (ou $0,001 \times$ VNC), montant en dollars qui sera enregistré dans les comptes annuels de la Société. A la Date d'Emission, la valeur nominale totale et la Valeur de Base des Actions Ajoutées étaient, de 49.500,- USD et 99% de la VNC.

5.3. Les Actions constituent des catégories d'actions distinctes de la Société, mais ont le même rang (clause pari passu) à tous égards, sont identiques à tous égards et confèrent le même nombre de voix, les mêmes dividendes et droits de liquidation, sauf dispositions contraires des Statuts.

5.4. Les conditions suivantes s'appliquent aux Actions:

5.4.1. Dividendes

5.4.1.1. Chaque Action de Base confère à son détenteur le droit à une partie des bénéfices (le cas échéant) de la Société dans la proportion suivante à la date de déclaration du dividende: (Valeur de Base de l'Action de Base) divisée par (somme des Valeurs de Base de toutes les autres Actions de Base et Actions Ajoutées en circulation).

Chaque Action Ajoutée confère à son détenteur le droit à une partie des bénéfices (le cas échéant) de la Société dans la proportion suivante à la date de déclaration du dividende: (Valeur de Base de l'Action Ajoutée) divisée par (somme des Valeurs de Base de toutes les autres Actions de Base et Actions Ajoutées en circulation).

5.4.1.2. Les dividendes peuvent être payés en numéraire avec des actifs en nature ou avec des actifs hors numéraire.

5.4.2. Liquidation et liquidation partielle

5.4.2.1. En cas de liquidation de la Société, les détenteurs de l'ensemble des catégories d'Actions alors en circulation auront le même rang (clause pari passu) pour ce qui est des produits de la liquidation (s'il y en a).

5.4.2.2. En cas de liquidation partielle de la Société, seuls les produits de la liquidation partielle applicables aux Actions faisant l'objet de cette liquidation partielle seront versés à leurs détenteurs.

5.4.2.3. En cas de liquidation ou de liquidation partielle de la Société, les valeurs respectives des Actions de Base et des Actions Ajoutées seront déterminées d'après les principes mentionnés aux articles 5.2 et 5.4.1 des Statuts.

5.4.3. Droit de priorité

La Société a un droit de priorité en cas de transfert par un détenteur de ses Actions.

5.4.4. Droits de souscription préférentiels

Les détenteurs des Actions disposent d'un droit de souscription préférentiel sur les Actions de la même catégorie que celle des Actions qu'ils détiennent.

L'émission d'Actions supplémentaires sera décidée par une Assemblée Générale, qui réunit des actionnaires, présents ou représentés, détenant au moins la moitié du capital social, et, avec le vote des deux tiers des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

5.5. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter la réduction du capital social ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur ainsi qu'à M. Marc Feider, Mlle Laetitia Vauchez, Mme Stéphanie Denizot-Laines et Mme Saadia Balhs d'Allen & Overy Luxembourg pour procéder chacun avec signature unique au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des actions de classe B dans le registre des actions de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VAUCHEZ, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6905. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031842/242/314.

(090035880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.007.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 29 janvier 2009

L'associé unique:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation;
- décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans auprès d'Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l.

En liquidation volontaire

Par: Me Catherine Martougin

En vertu d'une délégation de pouvoirs

Référence de publication: 2009030255/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

LU PC V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.948.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Panattoni Italy Development B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Beech Avenue 54-80, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) under the number 3431 5734,

here represented by Mr. Yazid OUDINA, employee professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of LU PC V S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 12. The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two managers.

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or any of the members of the board.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause legitime").

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

Art. 18. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 20. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 21. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company

Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders.
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by Panattoni Italy Development B.V. as aforementioned.

All the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

The private limited company (société à responsabilité limitée) Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., having its registered office in 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, under process of registration with the Trade and Company Register of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Italy Development B.V., une société a responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit des Pays-Bas, ayant son siège social au 54-80 Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays-Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) sous le numéro 3431 5734,

ici représentée par Monsieur Yazid OUDINA, employé demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés du même groupe.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La dénomination sociale de la Société sera LU PC V S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra

désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont - la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

Art. 18. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 20. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 21. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou

(ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société. Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Panattoni Italy Development B.V., susmentionnée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommée comme gérant unique de la Société pur une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille quatre cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: OUDINA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2009. Relation GRE/2009/695. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009031323/231/447.

(090035214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Aero Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.660.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 février 2009, a décidé d'accepter la résignation de Paul Obey résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et la nomination de Michael Furth résidant professionnellement Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 février 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Christophe CAHUZAC, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AERO INVESTMENT S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009030329/3521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Bondi Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.534.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 29 décembre 2008

En date du 29 décembre 2008, l'actionnaire unique de la société BONDICAPITAL SA. a pris les résolutions suivantes:

1) Le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Patrick HANSEN, né à Luxembourg, le 26.10.1972, demeurant à L-8077 Bertrange, 200, route de Luxembourg, venant à échéance cette année, il est renouvelé pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

2) Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'actionnaire unique décide, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, laquelle société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours, la nomination de:

la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890

comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l. est ratifiée. Fiduciaire Cabexco S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour extrait conforme

L'actionnaire unique

Signature

Référence de publication: 2009030426/9323/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Asopos A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 40.438.

*Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates
der ASOPOS AG abgehalten am 23. Januar 2009 um 15.30 Uhr*

Nach Absprache des Verwaltungsrates und Genehmigung der Generalversammlung des heutigen Tages beschließen die Verwaltungsratsmitglieder einstimmig gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 und Artikel 11 der Statuten, die tägliche und technische Geschäftsführung an Frau Silke KOSTER zu übertragen. Sie wird als Delegierte des Verwaltungsrates ernannt und kann die Gesellschaft nach außen durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten. Sie wohnt in D-54308 Langsur, Römerstrasse, 1.

Das Mandat der neuen Delegierten endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2009030404/832/21.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090033636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.868.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Jan Schol / Xenia Kotoula

Class B Members of the Management Committee

Référence de publication: 2009031274/805/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00351. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.